

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

CONTRE ACCAPAREMENT TERRES AGRICOLES - (N° 4344)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par
M. Herth

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil d'État a annulé, le 28 décembre 2016, l'ordonnance n° 2015-1244 du 7 octobre 2015 relative au dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CE, 3^{ème} et 8^{ème} chambres réunies, 28 décembre 2016, n°394696, 395115).

Cette ordonnance ne peut donc plus faire l'objet d'une ratification.